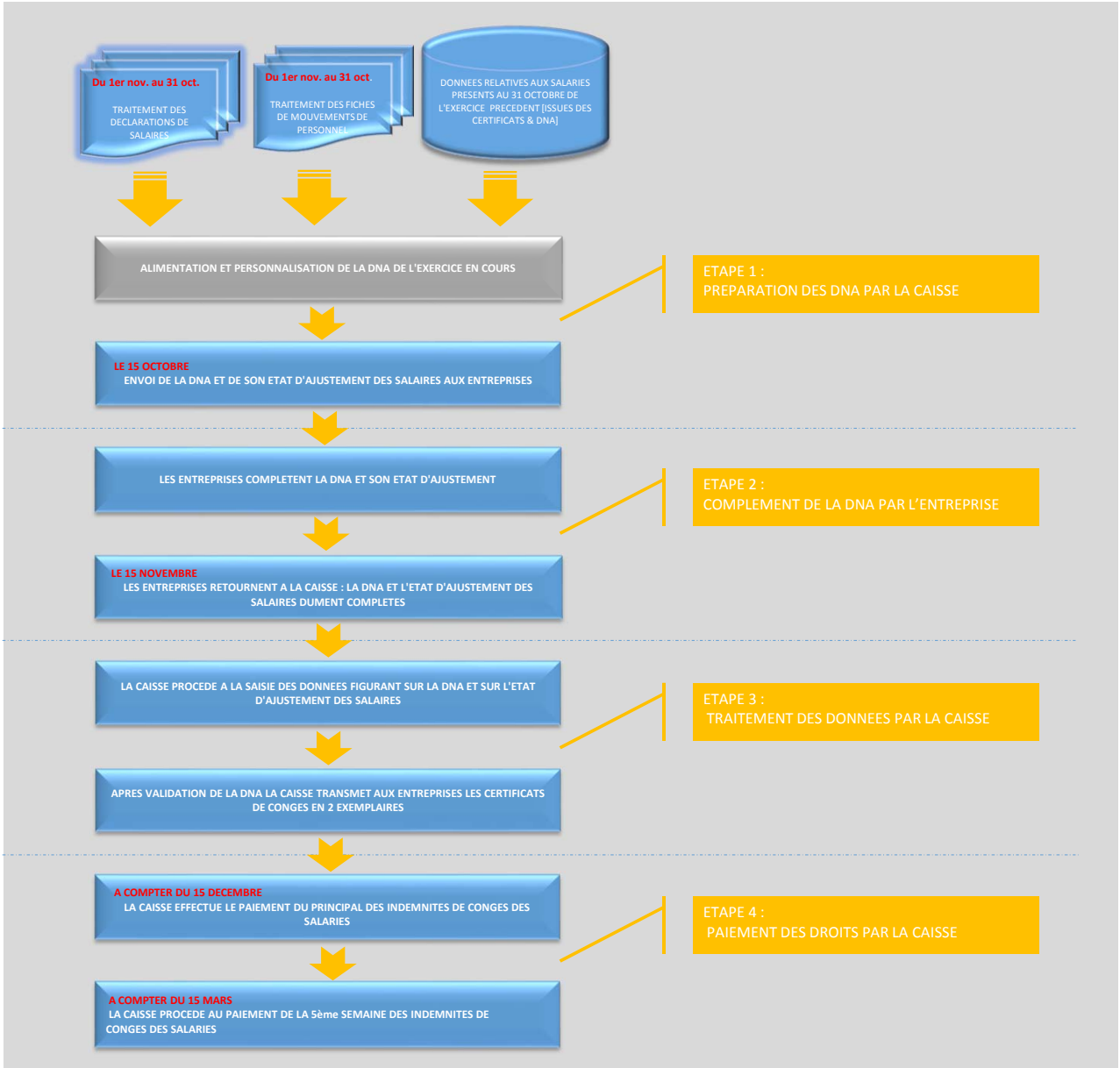
Du 1er nov. au 31 oct.
TRAITEMENT DES DECLARATIONS DE SALAIRES
Du 1er nov. au 31 oct
TRAITEMENT DES FICHES DE MOUVEMENTS DE PERSONNEL
DONNEES RELATIVES AUX SALARIES PRESENTS AU 31 OCTOBRE DE L'EXERCICE PRECEDENT [ISSUES DES CERTIFICATS & DNA]
ALIMENTATION ET PERSONNALISATION DE LA DNA DE L'EXERCICE EN COURS
ETAPE 1 :
PREPARATION DES DNA PAR LA CAISSE
LE 15 OCTOBRE
ENVOI DE LA DNA ET DE SON ETAT D'AJUSTEMENT DES SALAIRES AUX ENTREPRISES
LES ENTREPRISES COMPLETENT LA DNA ET SON ETAT D'AJUSTEMENT
ETAPE 2 :
COMPLEMENT DE LA DNA PAR L'ENTREPRISE
LE 15 NOVEMBRE
LES ENTREPRISES RETOURNENT A LA CAISSE : LA DNA ET L'ETAT D'AJUSTEMENT DES SALAIRES DUMENT COMPLETES
LA CAISSE PROCEDE A LA SAISIE DES DONNEES FIGURANT SUR LA DNA ET SUR L'ETAT D'AJUSTEMENT DES SALAIRES
ETAPE 3 :
TRAITEMENT DES DONNEES PAR LA CAISSE
APRES VALIDATION DE LA DNA LA CAISSE TRANSMET AUX ENTREPRISES LES CERTIFICATS DE CONGES EN 2 EXEMPLAIRES
A COMPTER DU 15 DECEMBRE
LA CAISSE EFFECTUE LE PAIEMENT DU PRINCIPAL DES INDEMNITES DE CONGES DES SALARIES
ETAPE 4 :
PAIEMENT DES DROITS PAR LA CAISSE
A COMPTER DU 15 MARS
LA CAISSE PROCEDE AU PAIEMENT DE LA 5ème SEMAINE DES INDEMNITES DE CONGES DES SALARIES